



Volleyball du Québec
4545, avenue Pierre-de-Coubertin
Montréal Québec H1V 0B2
Tél. : 514 252-3065 Téléc. : 514 252-3176
www.volleyball.qc.ca info@volleyball.qc.ca

RÈGLEMENTS DE JEU 4 CONTRE 4

Les règles du jeu en 6 contre 6 s'appliquent au jeu 4 contre 4, sauf pour les points mentionnés ci-dessous.

- Dimension du terrain
 - Le terrain aura une dimension de 7 mètres par 16 mètres. Une ligne délimitant la zone arrière et avant dans chaque camp sera placée à 3 mètres de distance à partir du centre du terrain.
- Participants
 - Composition des équipes : le nombre minimum de joueurs dans l'équipe est de quatre et le maximum est de huit. Sur le terrain, le maximum est de quatre joueurs.
 - Responsable des équipes : un capitaine d'équipe sera désigné et il pourra être appuyé de son entraîneur lors de réserves formulées avant et pendant le match.
- Positions des joueurs et numérotation
 - La position 1 sera celle du joueur arrière.
 - La position 2 sera celle du joueur avant droit.
 - La position 3 sera celle du joueur avant centre.
 - La position 4 sera celle du joueur avant gauche.
- Positions relatives des joueurs entre eux au moment de la frappe du ballon au service
 - Les joueurs avant de chaque équipe doivent se positionner dans l'ordre 2-3-4 de droite à gauche du terrain.
 - Le joueur arrière de l'équipe en réception doit se positionner en arrière des trois joueurs avant.
- Remplacements des joueurs
 - Le nombre de remplacements permis par manche est de quatre. Ces remplacements sont **libres, sauf dans les cas suivants** :
 - Un joueur qui se fait remplacer ne pourra revenir sur le terrain qu'après au moins un échange de jeu.
 - Un joueur qui était à la position 1 ne pourra pas remplacer le joueur de la position 2.
- Service
 - Serveur : le service est assuré par l'équipe qui a gagné l'échange précédent, par un joueur qui ira sur la ligne arrière (à la position 1) et qui y restera tant qu'il ne sera pas remplacé par un autre serveur de son équipe.
 - Rotation au service : la rotation se fera dans l'ordre normal de la position des joueurs sur le terrain (1 puis 4, puis 3, puis 2, puis de nouveau 1, etc.).
 - Services consécutifs : un joueur ayant servi (position 1) ne pourra pas remplacer le joueur qui le suivra au service (position 2). Cette règle vise à éviter qu'un joueur serve deux fois de suite.

Ne pas oublier la réglementation déjà existante en ce qui concerne le nombre maximal de points consécutifs auquel un serveur a droit.



Volleyball du Québec
4545, avenue Pierre-de-Coubertin
Montréal Québec H1V 0B2
Tél. : 514 252-3065 Téléc. : 514 252-3176
www.volleyball.qc.ca info@volleyball.qc.ca

- Libéro
 - Aucun libéro n'est permis.
- Jeu des joueurs
 - Joueur avant : le jeu des joueurs avant est traditionnel et n'est pas limitatif.
 - Joueur arrière : le jeu de l'arrière est traditionnel (pénétration, attaques à la ligne des 3 mètres) et il ne peut pas contrer ou attaquer au-dessus du filet dans la zone avant.
- Hauteur du filet
 - Le filet en masculin sera fixé à une hauteur de 2,24 m pour les 14 ans.
 - Le filet en féminin sera fixé à une hauteur de 2,15 m pour les 14 ans et 2,10 m pour les 13 ans.
- Le ballon
 - Les ballons utilisés seront les Mikasa MIP300.

